



Frontenard, le 27 janvier 2022

Lettre ouverte

à M. le Maire de Frontenard

et à Mmes et MM les conseillers municipaux

Proposition pour consultation de la population

Vous proposez enfin, à l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal du 28 janvier prochain, un « travail sur la mise en place du sondage concernant le projet d'étude de l'implantation d'un parc éolien ».

Nous, représentants de l'association ASEBN71, avons demandé à participer à la définition de la consultation publique initialement votée et espérons en débattre dans le respect de la démocratie.

Nous veillerons donc aux points suivants :

- Que la question unique posée soit : « **Etes-vous POUR ou CONTRE l'implantation d'un parc éolien industriel à Frontenard ?** » (toute autre formulation pourrait être ambiguë) ;
- Que les personnes consultées soient inscrites sur les listes électorales ou redevables de la taxe sur le foncier bâti ;
- Que le secteur géographique consulté soit situé à l'intérieur du cercle des nuisances de 4 km, soit : Frontenard, Charrette Varennes, St Bonnet (Les Vernes-Guyotte, Le Grand Taperey, La Gare, Les Flais), Toutenant (Le Pérou), Pontoux (Couronne), Navilly (Es Montots, Les Fourches) ;
- Que la consultation ne soit pas effectuée par la CNR ou un délégataire de celle-ci ;
- Que notre association ait un droit de regard permanent sur le bon déroulement de la consultation ;
- Que cette consultation ait lieu dans un délai de 2 mois, sur une journée (un dimanche de préférence) ;
- Que ce vote soit réalisé à bulletin secret, anonymat total (isoloir + urne), au lieu de vote habituel ;
- Que nous soyons assesseurs et scrutateurs du bureau de vote, à vos côtés.

L'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Bresse Nord